



15/11/2011

C.N.V. : Chasse et réglementation

mardi 15 novembre 2011

Par Gérard Charollois [CONVENTION VIE ET NATURE](#)

## EST-CE AINSI QUE LES HOMMES TUENT ?

**F**aut-il interdire la chasse le dimanche, ainsi que le préconisent des associations de protection de la nature et de défense des droits et de la liberté des non-chasseurs ? Oui. Les artichauts ne se mangent-ils pas feuille à feuille ? Néanmoins, s'il convient d'interdire la chasse le dimanche, il faut aussi l'abolir tous les autres jours. Proposerait-on d'abolir la torture, l'esclavage, les bûchers, la lapidation, la peine de mort un jour par semaine ?

**L**e samedi 5 novembre, dans une campagne de l'Ain, commune de Contrevoz, un ramasseur de champignon a été tué par un guerrier luttant contre le sanglier, le lièvre ou le faisane. Un humain a perdu la vie. Pour les médias sous contrôle, ce n'est qu'un fait divers, une péripétie, une anecdote champêtre, comme il en survient des dizaines chaque saison de chasse. Qui a tué cet homme ? Qui, chaque année, en ce pays, trucidé près de trente millions d'animaux, plus quelques dizaines de bipèdes ? Un idiot de village qui promène son gros fusil pour transformer en cadavre le mammifère ou l'oiseau, objet de sa haine irrationnelle et d'ailleurs inconsciente, car, bien sûr, « *il aime les bêtes* » ! Sans doute, et il répondra devant un tribunal correctionnel de son « *homicide involontaire* », sanctionné d'une peine symbolique.

**L**es vrais coupables sont ces décideurs, ces parlementaires, ces successifs ministres qui se couchent lâchement devant un lobby aussi minoritaire qu'hermétique à toute mesure de sauvegarde, de protection, de limitation réduisant son fonds de commerce. **La chasse est le loisir le moins réglementé** bien qu'il s'exerce au détriment de tous, dans l'espace rural, avec des armes à feu. Si par la loi du 26 juillet 2000, la gauche imposait un misérable petit jour sans chasse par semaine, la droite, par la loi du 30 juillet 2003, supprimait cette offense à sa majesté cynégétique. **Il n'y a pas de délit de chasse sous l'empire d'un état alcoolique, pas de périmètre de sécurité autour des habitations et lieux de vies et le fait de chasser sur le terrain d'autrui sans son consentement préalable n'est pas sanctionné de peine de prison effective**, pas de trêve véritable pour la faune dont 90 espèces sont chassées de septembre à fin janvier, les tirs d'oies et de bécasses se prolongeant en février, **la chasse à courre en mars**, les déterrages de blaireaux en mai, les massacres d'anatidés en août et ce de jour et de nuit.





15/11/2011

C.N.V. : Chasse et réglementation

**E**n revanche, la chasse (à courre) constitue l'unique loisir au monde que protège une contravention spécifique « d'entrave à l'exercice de la chasse », cadeau du gouvernement réactionnaire et du ministre Borloo au lobby chasse. Alors, qui a tué le ramasseur de champignon de Contrevoz ? Oui, ces politiciens sans courage qui flattent le loisir de mort contre la volonté démocratique. Je dis, volonté démocratique puisque selon un sondage SOFRES de janvier dernier, 87 % des sondés souhaitent que les animaux sauvages bénéficient d'une protection contre les actes de cruautés et de maltraitements au même titre que les animaux domestiques. Reste, que par prudence, nombre de nos contemporains n'émettent qu'une condamnation molle du loisir de mort. Il faut dire que tout le monde connaît un lointain cousin, un voisin sénéscent, un vague collègue qui s'adonne à la jouissance de tuer et qu'il est un peu gênant de lui exprimer ce que l'on pense de ses agissements contre Nature.

**A**lors, pas facile de « sortir de la chasse » ? Un monde sans chasse et même sans armes à feu dans le public, ne serait-il pas un monde meilleur ? D'abord, meilleur pour les victimes de ces armes à feu, animaux humains ou non-humains. Mais, face à la chasse et son grotesque lobby structuré sur les bases de l'ordonnance Pétain du 28 juin 1941 qui créa les « sociétés départementales des chasseurs », la classe politique fait preuve du même courage que devant les diktats de la finance, les dogmes du Marché, le pouvoir de l'argent, ces tyrans contemporains qui, de contre-réformes en austérité, tirent inexorablement les peuples vers l'abîme. Au fond, le positionnement d'un candidat face à la chasse s'avère un excellent discriminant, un révélateur du degré de courage et d'honnêteté intellectuelle.

**A**bolissons la peine de mort pour les tétras, les pigeons migrateurs, les belettes et les ramasseurs de champignons ! Qui sont les « nuisibles » ? À propos : Le département de l'Ain justement a dépensé l'an passé 11 000 Euros pour financer des campagnes de destructions de renards ! Renard qui ne tuera jamais aucun ramasseur de champignons. Cette année, dans l'Ain, l'abus sur fonds publics atteint 21 482 euros.

**P**ar son obscurantisme, son arriération, sa cruauté crasse, une fraction de cette société demeure inquiétante. La barbarie fait ici de la résistance et l'humain ne manquera pas d'en éprouver la persistance funeste. Certains humains, les uns par cruauté primaire, les autres par cupidité insatiable, mettent en péril la nature et leurs semblables.

Gérard Charollois

[CONVENTION VIE ET NATURE](#)

MOUVEMENT D'ÉCOLOGIE ÉTHIQUE ET RADICALE

POUR LE RESPECT DES ÊTRES VIVANTS ET DES ÉQUILIBRES NATURELS.